

Demande de levée de l'immunité de Florian Philippot

2015/2267(IMM) - 02/02/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de ne pas lever l'immunité de Florian PHILIPPOT (ENF, FR).

Le Parlement précise qu'une juridiction française a demandé la levée de l'immunité de Florian Philippot, député au Parlement européen, dans le cadre de poursuites pénales engagées par le Qatar suite à une affaire présumée de diffamation.

Rappelant que l'immunité parlementaire suppose que les opinions exprimées par un député européen au cours de réunions officielles du Parlement ou en d'autres lieux comme (dont les médias) ne peuvent être attaquées lorsqu'il existe «un lien entre l'opinion exprimée et les fonctions parlementaires», le Parlement estime que les conditions déterminant la levée de l'immunité de Florian Philippot n'étaient pas réunies.

En conséquence, le Parlement européen décide de **ne pas lever l'immunité de Florian Philippot**.